

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – GENERALITES

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Toute commande emporte de plein droit l'adhésion sans réserve du client à toutes les conditions portées sur ce document. Elles seules sont applicables à la vente de prestations de services par **STRATEIRA**, sauf stipulations contraires dans le cadre d'un accord négocié signé avec le client par le représentant légal de la société.

ARTICLE 2 NATURE DES INTERVENTIONS

STRATEIRA organise des actions de formation à destination de professionnels sous forme de sessions intra-entreprise ou, en formation individuelle ou collective.

STRATEIRA peut assurer la formation de personnes physiques contractant pour elles-mêmes ou de membres du personnel liés par contrat de travail avec une entreprise ou institution pour des actions d'initiation, de consolidation ou de perfectionnement aux techniques commerciales, négociation, vente et relation client mais aussi pour des actions de bilans comportementaux et physiologiques.

ARTICLE 3 - FACTURE-CONVENTION

Pour les stages susceptibles d'être imputables au titre de la partie VI, livre III du Code de Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle deux cas peuvent se présenter :

- Le client gère lui-même sa participation : dans ce cas, **STRATEIRA** remet à son client une convention annuelle ou pluriannuelle, un programme, une facture et une attestation de fin de stage.
- Le client a confié ses fonds à un organisme collecteur :

En cas de prise en charge totale ou partielle du paiement de la formation par un Organisme Collecteur, le client doit en informer **STRATEIRA** au moment de l'accord écrit du projet de collaboration matérialisé par le document Accord sur proposition. Le client doit faire sa demande de prise en charge auprès de l'organisme collecteur avant le début de la formation, s'assurer de l'acceptation de sa demande et s'assurer du respect des échéances de paiement prévues. **STRATEIRA** remet à l'OPCA la facture et le certificat de fin de stage.

ARTICLE 4 : MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE

Formateurs enseignant la relation client, la vente, la négociation, la compréhension de soi via des méthodes audio-visuelles ou audio-orales.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dès l'accord écrit sur le devis dans le cadre d'une prestation proposée par **STRATEIRA**, le client reçoit une convention de formation en 1 exemplaire qui comporte tous les renseignements concernant la session et qui engage les deux parties sur la mise en place de l'action de prestation de formation. Les procédures de réalisation des prestations ne peuvent être déclenchées que lorsque **STRATEIRA** est en possession de la convention de formation signée et cachetée.

STRATEIRA s'engage à respecter le rythme de formation prévu à la convention. La date de fin prévue pourra être prolongée d'une durée maximale de 3 mois.

ARTICLE 6 - PRIX

Le prix des prestations de services et les tarifs en vigueur sont ceux communiqués par **STRATEIRA** au travers d'un devis personnalisé et d'une offre de formation écrite. Les prix sont exprimés hors taxes. Le montant de la TVA est à la charge du client.

ARTICLE 7 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement est effectué au milieu et à la fin de la formation.

ARTICLE 8 –ANNULATION

En cas d'annulation de tout ou partie de la formation par la société dans un délai inférieur à 8 jours, les sommes déjà engagées par **STRATEIRA** restent dues.

Les cours faisant l'objet d'un report doivent être signalés à **STRATEIRA** au moins 2 jours ouvrables avant le cours prévu. Sinon, la société s'engage à régler les heures non effectuées.

ARTICLE 9 – LITIGES

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action de justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention.

Lieu de juridiction : Mulhouse

Les éventuelles réclamations devront être adressées à **STRATEIRA** par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum d'un mois après la fin de la formation.